COMMUNE D'ESPAGNAC SAINTE EULALIE

Conseil Municipal du 19 Juin 2025 à 17h00

Procès-verbal

Présents : Martine BENET-BAGREAUX, Jean-Louis CABRIGNAC, Bertrand DELPEUCH Odette DAMON, Simonne MOREAU, Françoise RAIBAUT, Pierre SORET.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jean louis CABRIGNAC

Sur convocation envoyée le 12/06/2025

1- procès-verbal

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 Mai 2025 est approuvé à l'unanimité et pourra être diffusé aux habitants.

2- Délibérations

Numéro 1

Redevance occupation du domaine public.

Madame le Maire soumet au conseil municipal une convention d'occupation du domaine public avec l'entreprise « Le Rince Cochon » afin de l'autoriser à utiliser des locaux dans le cadre de son activité de restaurateur les dimanche, lundi et mardi de chaque semaine :
1/ l'espace intérieur ; la cuisine et le restaurant
2/ l'espace extérieur ; la terrasse du Prieuré
Cette occupation ponctuelle se fera sur la période du 1er juillet au 31 octobre 2025.
Mme le Maire propose de demander la somme de 50€ par jour d'occupation et la facturation se fera en fin de saison.

Approuvé à l'unanimité

Numéro 2

Tarifs des boissons.

Madame le Maire soumet au conseil municipal la création de nouveaux tarifs uniques lors des événements festifs afin de faciliter le travail d'encaissement du personnel.
Elle propose :

Boissons avec alcool (bières et vins) à 3 €
Boissons sans alcool à 2.50€

Approuvé à l'unanimité

Numéro 3

Recrutement d'un emploi saisonnier.

Mme le Maire propose le recrutement un emploi saisonnier pour faire face à l'afflux touristique de la période estivale sur juillet et août.
Un contrat saisonnier de 35h du 09 juillet au 22 août 2025.

Approuvé à l'unanimité

3- Questions diverses

3.1- Projet extension gîte d'étape

Compte tenu des refus sur l'attribution des subventions et du reste à charge pour la Commune trop élevé le projet est pour le moment différé.
Cependant des travaux de réhabilitation du gîte existant sont nécessaires. Ainsi un nouveau dossier de demande de subvention est en cours d'élaboration sur la base de travaux de réhabilitation en adéquation avec le projet d'extension.

3.2- Bivouac randonneurs

Afin de limiter le bivouac sauvage sur la commune il sera proposé aux randonneurs qui en font la demande de bien vouloir utiliser un espace dédié dans le verger.

3.4- Journée citoyenne

La traditionnelle journée citoyenne aura lieu le 03 juillet une information avec le programme vous sera communiqué ultérieurement**.**

3.5- Communication

En concertation avec les membres du Conseil, Mme le maire rappelle les principes éthiques régissant la communication de la commune :
- site web et infolettres aux abonné.es depuis le site de la commune : tout article publié sur le site, ou infolettre envoyée à partir du site, l'est après accord et sous la responsabilité du maire, au nom du Conseil ;
- réseaux sociaux officiels de la commune : ils sont ouverts sous la responsabilité du maire et alimentés par les seules personnes désignées par le Conseil, par exemple les employé.es communaux. Leur fonction est d'informer sur les activités de la commune, notamment l'accueil au gîte communal et les propositions du Bistrot du prieuré, ou auxquelles la commune est associée.

Chaque habitant.e et résident.e peut ensuite rediffuser ces informations sous le format souhaité et sous sa responsabilité.

Fin de séance 19h30

Prochaine réunion du Conseil municipal : 24 juillet 2025 à 17h00